Référence : SGB/L00010/2016/jw Le 18 mars 2016

Destinataires : Ministres de l’environnement

[Madame la Ministre/Monsieur le Ministre],

J’ai l’honneur de me référer à ma lettre datée du 17 août 2015 ainsi qu’à mes communications ultérieures vous invitant à la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), qui se tiendra au siège du PNUE à Nairobi du 23 au 27 mai 2016 sous le thème général « Mener à bien le volet environnemental du Programme de développement durable à l’horizon 2030 » et comprendra une séance d’examen des politiques générales intitulée « Un environnement sain pour des populations en bonne santé ».

Le segment de haut niveau de la deuxième session se tiendra les 26 et 27 mai 2016 et la session sera précédée d’un Forum sur la science et les politiques, organisé les 19 et 20 mai 2016, et de la seizième session du Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes, organisé les 21 et 22 mai 2016.

L’Assemblée constitue la plus haute autorité au niveau mondial en matière d’environnement. Je me réjouis à la perspective de vous accueillir, vous et votre délégation, à la deuxième session de l’Assemblée, qui réunira des chefs d’État et de gouvernement, des ministres des États Membres de l’Organisation des Nations Unies, des dirigeants du secteur privé et des responsables de la société civile, ainsi que des représentants de la presse internationale, pour une semaine sans précédent qui permettra de constituer des réseaux, d’élaborer des politiques et d’engager un dialogue en faveur de l’environnement mondial.

Votre présence à Nairobi sera essentielle pour guider l’orientation future du programme de travail du PNUE et de la stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021; arrêter les priorités afin d’accélérer la mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l’horizon 2030; déterminer comment relever les nouveaux défis mentionnés dans les résolutions et décisions de l’Assemblée; et définir ensemble le rôle de la science et des partenariats pour l’environnement aux échelons local, national et mondial.

Parallèlement à la deuxième session de l’Assemblée, l’Exposition sur l’innovation durable (SIE2016) se tiendra pendant trois jours, du 23 au 25 mai 2016, et rassemblera toutes les parties prenantes qui se sont engagées à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Pendant l’Exposition seront organisés des tables rondes dirigées par des animateurs, des colloques et un dialogue du secteur privé, lesquels se tiendront pendant le segment de haut niveau et viseront à rapprocher le secteur privé et les décideurs. Ces manifestations prendront la forme suivante :

1. *Dialogue du secteur privé pour la durabilité environnementale*, qui ciblera des chefs de grandes entreprises, des investisseurs institutionnels, des fondations, des banques et des compagnies d’assurance qui aspirent à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans le domaine de l’économie verte.
2. *Colloque sur la mobilisation des ressources au service des investissements durables*, qui est organisé par le PNUE et au cours duquel seront présentées les principales conclusions de l’enquête sur la conception d’un système de financement durable.
3. *Colloque sur l’environnement et les déplacements : causes profondes et conséquences*, qui réunira les principaux partenaires afin d’examiner l’un des grands problèmes de notre temps : la dégradation de l’environnement à l’origine des déplacements et de conflits.

En outre, et sachant que des centaines de participants sont attendus de divers groupes d’appui, 26 manifestations parallèles officielles seront organisées entre le 23 et le 26 mai 2016. Ces manifestations, qui dureront 90 minutes, permettront de mener des discussions stimulantes et de concevoir une action concertée concernant la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable. Par ailleurs, 28 manifestations dites du « salon vert » seront organisées, à l’intention essentiellement des grands groupes et des parties prenantes. Pour en savoir davantage sur ces manifestations, veuillez consulter le site Web de la session (www.unep.org/UNEA).

-2-

Afin de vous permettre de jouer un rôle de premier plan au cours de la deuxième session de l’Assemblée, je vous exhorte à envisager d’arriver à Nairobi le mardi 24 mai ou le mercredi 25 mai 2016 au plus tard. Le secrétariat fera tout son possible pour donner satisfaction aux ministres et chefs de délégation qui souhaiteraient occuper des rôles clefs dans les manifestations proposées dans le cadre du programme complémentaire.

Conformément à la décision 27/2 du Conseil d’administration et à la résolution 1/15 de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, le PNUE pourra fournir un appui, dans la limite des ressources disponibles, à un ministre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement présentant des vulnérabilités particulières, à sa demande. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer toute demande d’appui financier au secrétariat d’ici au 6 avril 2016 en renvoyant le formulaire ci-joint dûment rempli à l’adresse électronique suivante : unep.sgb@unep.org.

En cas de questions, n’hésitez pas à me solliciter. Vous pouvez également prendre contact avec le Secrétaire du Secrétariat des organes directeurs, M. Jorge Laguna-Celis, par courrier électronique à l’adresse suivante : Jorge.Laguna-Celis@unep.org. Celui-ci s’efforcera d’aider votre cabinet de façon à assurer votre participation.

J’ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint une notification, l’ordre du jour provisoire, le formulaire de demande de fonds et une brochure sur la deuxième session de l’Assemblée et l’Exposition sur l’innovation durable.

Je compte sur vous personnellement pour contribuer au succès de la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement du PNUE et faire en sorte que l’environnement soit placé au cœur du Programme de développement durable à l’horizon 2030. ***En bref, nous avons besoin de vous à Nairobi en mai prochain!***

Veuillez agréer, [Madame la Ministre/Monsieur le Ministre], les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif

Achim Steiner

Pièces jointes.

**Notification du Directeur exécutif**

**Deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement**

**(Nairobi, 23-27 mai 2016)**

1. La deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) se tiendra à Nairobi du 23 au 27 mai 2016, conformément à la décision 1/2 de l’Assemblée pour l’environnement, en date du 27 juin 2014. La session sera ouverte le lundi 23 mai 2016 à 10 heures au siège du PNUE, à Nairobi. Les représentants et invités sont priés de prendre place avant 9 h 45. La session sera précédée de consultations officieuses entre les groupes régionaux, qui se tiendront le dimanche 22 mai 2016 à 16 heures.
2. L’ordre du jour provisoire (UNEP/EA.2/1) est reproduit dans l’annexe de la présente notification. Il a été établi sur la base de contributions du Comité des représentants permanents issue des discussions tenues à l’occasion de la deuxième réunion du Comité à composition non limitée, qui s’est déroulée du 15 au 19 février 2016.
3. La deuxième session de l’Assemblée sera l’une des premières grandes conférences mondiales à se tenir après l’adoption du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et du document final de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s’est tenue à Paris en décembre 2015. À sa deuxième session, l’Assemblée examinera les enjeux, les perspectives et les nouvelles questions ayant trait à l’environnement. Par ses délibérations et la mobilisation en faveur d’une action concertée concernant les principales questions environnementales, elle renforcera le rôle de l’Assemblée en tant qu’autorité mondiale de premier plan en matière d’environnement chargée de définir le programme mondial pour l’environnement, de promouvoir la mise en œuvre cohérente du volet environnemental du développement durable au sein du système des Nations Unies et de défendre la cause de l’environnement mondial.
4. À sa deuxième session, l’Assemblée contribuera aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, plateforme des Nations Unies qui assure la direction politique du Programme 2030, examine sa mise en œuvre et favorise l’intégration des volets économique, social et environnemental du développement durable. Elle examinera, en vue de l’adopter, la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2018-2021 ainsi que le programme de travail et le budget pour l’exercice biennal 2018-2019, qui décrivent comment le PNUE abordera les principaux problèmes environnementaux sous l’angle d’une méthode axée sur les résultats, qui est conforme au Programme 2030, dans le cadre de sept sous-programmes assortis de stratégies, de réalisations escomptées, de produits clefs, de budgets et de cibles associés.
5. Le segment de haut niveau de la deuxième session se tiendra les jeudi 26 et vendredi 27 mai 2016 et portera principalement sur le thème général « Mener à bien le volet environnemental du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ». Pour trouver des moyens d’accélérer la mise en œuvre du volet environnemental du Programme 2030, une séance interactive d’examen des politiques générales sera organisée au niveau ministériel sous le thème « Un environnement sain pour des populations en bonne santé », conformément à la décision 27/2 du Conseil d’administration (alinéas a) et b) du paragraphe 5). À la deuxième session, les ministres et autres hauts responsables devraient définir les partenariats, politiques et outils utiles à l’appui de la mise en œuvre du Programme 2030 dans des domaines essentiels tels que la qualité de l’air, la santé des écosystèmes, les produits chimiques et les déchets. Le rapport intitulé « Un environnement sain pour des populations en bonne santé », qui constituera l’idée maîtresse de la séance d’examen des politiques générales au niveau ministériel, sera lancé à l’Assemblée.
6. Conformément à la décision 27/2 (alinéa e) du paragraphe 5), un dialogue multipartite sera organisé pendant le segment de haut niveau pour examiner les différentes perspectives sur lesquelles repose le thème général.
7. La deuxième session de l’Assemblée sera marquée par plusieurs manifestations d’importance. Les représentants sont invités à s’intéresser à la seizième session du Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes, qui aura lieu les samedi 21 et dimanche 22 mai 2016. Le Forum sera l’occasion pour les grands groupes et les parties prenantes de différentes régions de se réunir juste avant la session de l’Assemblée pour préparer leurs contributions à la réunion et coordonner ces dernières. Les représentants peuvent y participer en qualité d’observateurs. Avant cette manifestation, un Forum sur la science et les politiques se tiendra les jeudi 19 et vendredi 20 mai 2016.
8. L’Exposition sur l’innovation durable 2016 se tiendra pendant trois jours, du lundi 23 au mercredi 25 mai 2016, et réunira des chefs de grandes entreprises, des investisseurs institutionnels ainsi que des représentants de fondations, de banques, de compagnies d’assurance et des grands groupes, qui aspirent tous à contribuer à l’exécution du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Pendant l’Exposition seront organisés des tables rondes dirigées par des animateurs et des colloques qui viseront à rapprocher le secteur privé et les décideurs afin qu’ils réfléchissent ensemble aux problèmes environnementaux mondiaux et aux solutions qui pourraient permettre d’y remédier. En outre, à la suite de l’appel de propositions qui a été bien accueilli, 26 manifestations parallèles seront organisées entre le 23 et le 25 mai 2016. Ces manifestations d’une durée de 90 minutes, qui permettront de mener des discussions stimulantes et de présenter des solutions novatrices, seront menées en parallèle pendant les pauses déjeuners et en soirée. Par ailleurs, des manifestations parallèles dites du « salon vert » seront organisées sur des thèmes précis à l’intention essentiellement des grands groupes et des parties prenantes et seront menées en parallèle le matin et l’après-midi.
9. Deux colloques de haut niveau, qui auront lieu au cours de la deuxième session de l’Assemblée, seront consacrés aux thèmes suivants : « Mobilisation de ressources au service du développement durable » et « Environnement et déplacements : causes profondes et conséquences ». Ils réuniront un large éventail d’acteurs et de parties prenantes et constitueront une plateforme interactive qui permettra d’échanger des idées et de mobiliser une action concertée concernant des thèmes liés à la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable.
10. Aux termes de l’article 16 du Règlement intérieur, chaque membre de l’Assemblée est représenté par un représentant accrédité, qui peut être accompagné des suppléants ou conseillers qu’il juge nécessaires. Compte tenu du rôle important que joue le Comité des représentants permanents en tant qu’organe subsidiaire intersessions de l’Assemblée, les gouvernements souhaiteront peut-être envisager d’inclure dans leurs délégations leurs représentants permanents auprès du PNUE.
11. Les délégations sont donc priées de communiquer au Directeur exécutif, d’ici au 6 avril 2016, le nom de leurs représentants, suppléants et conseillers qui participeront à la deuxième session. Ces derniers peuvent d’ores et déjà procéder à leur préinscription en ligne sur le site Web dédié à la deuxième session, à la page suivante : http://www.unep.org/unea2/. Les participants doivent se préinscrire en ligne et joindre leur lettre d’accréditation. L’inscription sur place aura lieu de 8 heures à 17 heures du mercredi 18 au vendredi 27 mai 2016 à l’Office des Nations Unies à Nairobi. Des fonds limités sont disponibles pour contribuer au financement de la participation de représentants de pays remplissant les conditions requises qui en font la demande. Ces demandes de financement doivent être envoyées au secrétariat avant le 6 avril 2016.
12. Conformément à l’article 17 du Règlement intérieur, les pouvoirs des représentants doivent être soumis au Directeur exécutif avant la première séance à laquelle les représentants sont censés participer. Veuillez envoyer une copie des pouvoirs signés par le chef d’État ou de gouvernement ou par le Ministre des affaires étrangères avant le vendredi 20 mai 2016 à Mme Hyun Sung (hyun.sung@unep.org) et en soumettre la version originale au comptoir d’inscription à votre arrivée à l’Office des Nations Unies à Nairobi.
13. Conformément à l’usage au PNUE, la deuxième session sera économe en papier. Tous les documents d’avant-session et de session seront mis à disposition sous format électronique dans les salles de conférence par le biais de portails créés à cet effet. Pour tirer au mieux parti de ce service, les représentants sont invités à se munir de leurs ordinateurs portables. S’agissant de la consultation des documents avant la session, les représentants sont encouragés à consulter le site Web de la session et à télécharger les documents dont ils auront besoin. Tous les participants sont invités à envisager de compenser les émissions de gaz à effet de serre dues à leur voyage et à leur séjour à Nairobi.
14. Les renseignements utiles pour la deuxième session seront affichés sur le site Web mentionné   
    ci-dessus.
15. Toutes les communications ayant trait à la deuxième session doivent être adressées à :

Jorge Laguna-Celis

Secrétaire de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement

Programme des Nations Unies pour l’environnement

P.O. Box 30552-00100

Nairobi (Kenya)

Adresse électronique : UNEA2@unep.org

Annexe

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Vérification des pouvoirs des représentants.
3. Organisation des travaux :
   1. Élection du Bureau;
   2. Adoption de l’ordre du jour;
   3. Organisation des travaux.
4. Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d’environnement :
   1. Commerce illicite d’espèces sauvages;
   2. Interface science-politique;
   3. Produits chimiques et déchets;
   4. Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin;
   5. Qualité de l’air;
   6. Adaptation reposant sur les écosystèmes;
   7. Système mondial de surveillance continue de l’environnement/Programme sur l’eau;
   8. Développement durable et élimination de la pauvreté;
   9. Nouvelles questions et autres questions pertinentes;
   10. Coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions d’environnement;
   11. Relation entre le Programme des Nations Unies pour l’environnement et les accords multilatéraux sur l’environnement;
   12. Synergies entre les accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité;
   13. Droit de l’environnement.
5. Stratégie à moyen terme, programme de travail et budget, et autres questions administratives et budgétaires :
   1. Révisions apportées au programme de travail et budget pour l’exercice   
      biennal 2016-2017;
   2. Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021;
   3. Projet de programme de travail et de budget pour l’exercice biennal 2018-2019;
   4. Gestion des fonds d’affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées;
   5. Autres questions administratives et budgétaires.
6. Participation des parties prenantes.
7. Segment de haut niveau.
8. Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la troisième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement.
9. Adoption des résolutions, des décisions et du document final de la session.
10. Adoption du rapport.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la session.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |